



Dossier d'emploi personnalisé

A l'attention de Nicolas STUBBE

Description de l'emploi :

Coordinateur de projet

Description générale de la fonction : conçoit et construit l'architecture du système de projet, développe les dispositifs adaptés aux orientations et objectifs à atteindre, coordonne et gère des actions de formation et/ou de projet. Organise et anime les activités de l'équipe liée au projet. Responsable de la qualité pédagogique et de projets.

Description des tâches :

- conception et organisation du projet du blog « batellerie.be »
- gestion de l'équipe liée au projet
- réflexion sur le projet
- il est le référent du projet

Suivant la convention collective de travail définissant la classification de la fonction et les conditions de rémunération : 329, la fonction définie ci-dessus, requière l'échelon 5.

Commission paritaire : CP 329

Commission paritaire pour le secteur socioculturel.

Institution et modifications

(0) A.R. 28.10.1993 M.B. 17.11.1993

(1) A.R. 13.11.1996 M.B. 29.11.1996

(2) A.R. 13.12.2000 M.B. 16.01.2001

Article 1

Compétente pour les travailleurs en général et leurs employeurs, à savoir les organisations qui ne poursuivent pas de but lucratif et qui exercent une ou plusieurs des activités suivantes:

1. les centres culturels ou toute organisation qui exerce une activité socio-culturelle similaire et qui met à disposition des espaces destinés à cet effet;
2. les bibliothèques, médiathèques et ludothèques, accessibles à chacun; les centres d'information et de documentation et centres d'archives;
3. les associations, les clubs et les centres sportifs :
 - est considérée comme association ou club sportif toute organisation qui, dans le cadre de la formation permanente, favorise avec désintéressement l'éducation physique, le sport et la vie en plein air;
 - est considéré comme centre sportif, un ensemble ou un groupe de bâtiments et d'infrastructures mis à disposition avec désintéressement pour l'exercice de disciplines sportives intérieures et

Bord à Bord asbl
49, rue Monulphe
4000 Liège Belgique

N°TVA BE-865059361
0032 (0) 476 65 66 31
CB 068-2401340-35

babasbl@gmail.com
<http://bordabord.org>
<http://batellerie.be>



extérieures;

4. les associations de radiodiffusion et/ou de télévision non commerciales; les centres de production et/ou de distribution de toutes formes de médias dont le but principal est le soutien à l'éducation permanente et au travail socio-culturel et qui sont reconnus sur la base de ce qui précède;
5. les initiatives de développement communautaire, soit toute organisation dont l'objectif principal est le développement de projets, de structures ou de réseaux qui contribuent à la participation et à l'intégration d'une ou de plusieurs catégories de population à la vie culturelle, politique, économique ou sociale, comme notamment les minorités ethnico-culturelles;
6. les organisations d'éducation populaire, de travail socio-culturel et d'éducation de base dans le cadre de l'éducation permanente des adultes visant à favoriser notamment le développement et la participation au niveau individuel, culturel, social, économique et politique ainsi que la possibilité d'acquérir des connaissances, des capacités et des aptitudes;
7. les organisations de protection de l'environnement, de l'habitat ou du patrimoine culturel et historique et les associations qui en assurent l'éducation;
8. les organisations et mouvements de jeunesse structurés au niveau fédéral, régional ou local; les centres de jeunes, les maisons de jeunes, les clubs de jeunes, les services de jeunes et les ateliers destinés aux jeunes;
9. les organisations de formation professionnelle, de formation complémentaire et de recyclage;
10. les organisations touristiques non commerciales;
11. les organisations de coopération au développement ou d'éducation au développement;
12. les organisations pour la promotion d'une conception idéologique;
13. les musées et les services éducatifs qui en dépendent;
14. les associations de promotion des arts plastiques et littéraires ou organisant des manifestations ou des expositions d'oeuvres relevant de ces arts;
15. les organisations encadrant ou soutenant les organisations énumérées aux points susmentionnés.

Art. 2 La Commission paritaire pour le secteur socio-culturel n'est pas compétente pour :

1. les travailleurs occupés par les employeurs mentionnés à l'article 1er à des activités relevant de la compétence de la Commission paritaire de l'industrie hôtelière ou de la Commission paritaire du spectacle;
2. les centres de formation des classes moyennes;
3. les partis politiques;
4. les sportifs rémunérés;
5. les employeurs qui, sur la base de l'activité exercée, ressortissent à une autre commission paritaire spécifiquement compétente pour celle-ci.

Plan financier :

- Sur la base de la convention paritaire 329, barème CP329, échelon 5, établie le salaire mensuel à 2 594.78 €, soit un salaire annuel de 33.732,14 €.

	brut	charge	activa	1+2+3	structurelle
janvier	2.594,78 €		500,00 €		
février	2.594,78 €		500,00 €		
mars	2.594,78 €	1.000,00 €	500,00 €	1.000,00 €	400.00€
avril	2.594,78 €		500,00 €		
mai	2.594,78 €		500,00 €		
juin	2.594,78 €	1.000,00 €	500,00 €	1.000,00 €	400.00€
juillet	2.594,78 €		500,00 €		
août	2.594,78 €		500,00 €		
septembre	2.594,78 €	1.000,00 €	500,00 €	1.000,00 €	400.00€
octobre	2.594,78 €		500,00 €		
novembre	2.594,78 €		500,00 €		
décembre	2.594,78 €	1.000,00 €	500,00 €	1.000,00 €	400.00€
13 eme Mois	2.594,78 €				
total / an	33.732,14 €	4.000,00 €	6.000,00 €	4.000,00 €	1200.00€
	23 732,14 €		10 000,00 €	Si obtenue !	Si obtenue !

- Conclusion :** pour assumer le salaire à plein temps à la fonction de Coordinateur de Projet de Nicolas STUBBE, l'asbl Bord à Bord a besoin de 23 732,14 € d'apport financier annuel, soit 1977.67 € mensuel.

Les trois premiers mois, les aides ne sont pas mises en place, mais à effet rétroactif, donc de Janvier à Avril soit 2 594.78 € mensuel.

- **Apport financier :**

Le soutien financier des bateliers est présenté comme ci-dessous, toutefois même si le nombre de bateau atteint et/ou dépasse 200, la cotisation minimal reste de 10 €/mois.

	nombre de bateau	droit / an d'inscription	total droit d'inscription	cotisation mensuel / bateau	cotisation annuel / bateau	Total cotisation annuel
si	50	50,00 €	2.500,00 €	39,55 €	474,64 €	23.732,14 €
si	100	50,00 €	5.000,00 €	19,77 €	237,32 €	23.732,14 €
si	150	50,00 €	7.500,00 €	13,18 €	158,21 €	23.732,14 €
si	200	50,00 €	10.000,00 €	9,88 €	118,66 €	23.732,14 €

- Ce calcul est effectué sans prendre en compte l'apport financier de la publicité sur les blogs : batellerie.be et bordabord.org.

Car ici, est pris en compte comme frais exclusivement le salaire de Nicolas STUBBE et non les frais de fonctionnement de l'asbl Bord à Bord, pour le développement du projet batellerie.be.



Calcul du salaire mensuel net en Belgique sur base de 2004

- **Situation 1**

Vous êtes non marié(e).

Vous êtes employé(e).

Vous êtes travailleur (-euse) valide.

Votre conjoint(e) : pas d'époux (-se).

Votre conjoint(e) est : pas de conjoint(e).

Vous avez **0 enfant**(s) à charge, dont 0 handicapé(s).

Vous avez 1 autre(s) personne(s) à charge, dont 0 handicapée(s).

Votre salaire brut :	2594.78 €
Le montant de votre cotisation ONSS :	- 339.14 €
Le montant du précompte professionnel :	- 663.65 €
Le montant de la Cotisation Spéciale de Sécurité Sociale :	- 23.04 €
Le montant de la prime Assurance groupe à charge du travailleur :	- 0 €
Votre salaire net :	1568.95 €
<i>Votre salaire imposable :</i>	2255.64 €

Ceci est une estimation n'engageant pas le site <http://Hr2Hr>. Veuillez vérifier les résultats auprès de professionnels.

Total des avantages cumulables sur une durée totale de 63 mois

Le candidat relève de la catégorie ACTIVA :	c8
Le montant de la réduction de cotisations sociales ONSS :	13800 €
<i>Soit ((1.000 € x 9 trimestres) + (400 € x 12 trimestres)) x 100 %.</i>	
Le montant de l'allocation Onem :	14500 €
<i>Soit (500 € x 100 %) / mois pendant 29 mois</i>	
Le montant total des avantages à l'embauche :	28300 €

- **Situation2 :**

Vous êtes non marié(e).

Vous êtes employé(e).

Vous êtes travailleur (-euse) valide.



Votre conjoint(e) : pas d'époux (-se).

Votre conjoint(e) est : pas de conjoint(e).

Vous avez **1 enfant**(s) à charge, dont 0 handicapé(s).

Vous avez 1 autre(s) personne(s) à charge, dont 0 handicapée(s).

Votre salaire brut :	2954.78 €
Le montant de votre cotisation ONSS :	- 386.19 €
Le montant du précompte professionnel :	- 756.77 €
Le montant de la Cotisation Spéciale de Sécurité Sociale :	- 27 €
Le montant de la prime Assurance groupe à charge du travailleur :	- 0 €
Votre salaire net :	1784.82 €
<i>Votre salaire imposable :</i>	2568.59 €

Ceci est une estimation n'engageant pas le site <http://Hr2Hr>. Veuillez vérifier les résultats auprès de professionnels.



Aides à l'emploi :

Plusieurs aides à l'emploi s'offre à l'asbl Bord à Bord pour salarié Nicolas STUBBE :

1. Calculateur Hr 2 Hr ACTIVA online sur base de 2004

2. Calculateur avantage à l'embauche Plan +1 +2 +3

Soit :	Conditions	Réductions ONSS
8200		1000 EUR pendant 5 trim. +
€ :		
<i>Ceci est une estimation n'engageant pas le site http://Hr 2 Hr. Veuillez vérifier les résultats auprès de</i>	1er engagement	400 EUR pendant 8 trim. (compris dans une période de 20 trim. maximum)
	2e	400 EUR pendant 13 trim. (compris dans une période de 20 trim. maximum)
	3e	400 EUR pendant 9 trim. (compris dans une période de 20 trim. maximum)
		<u>Total des avantages cumulables pendant 39 mois.</u>

Le montant total des avantages à l'embauche : 8200 €
professionnels.

Conditions:

Vous êtes un employeur privé et

- pour le 1er travailleur engagé, vous n'avez jamais eu (ou plus depuis 4 trimestres) du personnel déclaré à l'ONSS ;
- pour le 2e travailleur engagé, vous n'avez pas eu plus d'un travailleur déclaré ;
- pour le 3e, pas plus de 2 travailleurs déclarés.

Avantages :

Intervention dans les frais d'un secrétariat social agréé pour le 1er engagement.

Bord à Bord asbl

N°TVA BE-865059361

babasbl@gmail.com

49, rue Monulphe

0032 (0) 476 65 66 31

<http://bordabord.org>

4000 Liège Belgique

CB 068-2401340-35

<http://batellerie.be>



3. La réduction structurelle

Employeurs concernés :

Cette mesure vous concerne pratiquement tous (excepté quelques Commissions Paritaires qui bénéficient d'un régime particulier).

Avantages :

- Minimum 400 euros par trimestre et par travailleur pour un engagement à temps plein et sur la durée d'un trimestre complet. Si les prestations sont incomplètes (entre 80% et 27,5 % minimum) un calcul de pondération sera appliqué pour calculer le montant de la Réduction.
- Une réduction supplémentaire est applicable pour les
 - Bas salaires : < 5.870,71 Euros par trimestre et les
 - Hauts salaires : > 12.000 Euros par trimestre.
- Ce système de réduction est cumulable avec le Maribel social ou une des six réductions ONSS "groupes cibles" (Voir nos autres pages sur les Aides).

Formalités : Vous ne devez remplir aucune formalité particulière après avoir complété votre déclaration. Cette réduction sera calculée automatiquement par votre secrétariat social.

Secrétariat social :

Après plusieurs contacts avec différents « secrétariat social », notre choix c'est porté sur le groupe : H.D.P. Groupe de Service, Place de la Cathédrale 16 bte 2 – B-4000 Liège, www.hdp.be. Nous sommes en contact avec le Conseiller Commercial, Mr Léon Voituron, et avec le Guichet d'Entreprise, Mme Maniette.

Récapitulatif

- Pour créer un emploi pour Nicolas Stubbé, il nous faut un apport annuel de 23.732,14 €, soit un salaire mensuel de 2.594,78 €, avec les aides que cet emploi nous offre.
- Pour arriver à un apport tel, sans subventions, financer par les Bateliers seuls, avec une cotisation mensuelle comprise entre 10 et 15 €, il faut la participation de 150 Bateliers inscrit sur le site <http://batellerie.be>
- Actuellement, Octobre 2005, 35 Bateliers sont inscrits sur le site <http://batellerie.be>
Ce qui conduit au tableau ci-dessous :

Tableau d'évaluation dans la situation actuelle : octobre 2005

évaluation	nombre de bateau	droit / an d'inscription	total droit d'inscription	Cotisation mensuel / bateau	cotisation annuel / bateau	Total cotisation annuel	manque
oct-05	35		1 055,00 €	56,50 €	678,06 €	23.732,14 €	0,00 €
si	35			15,00 €	180,00 €	6.300,00 €	17.432,14 €

Dans la situation où 35 bateaux sont repris sur le site, cela demande un apport du batelier beaucoup trop importante. Ce qui n'est pas envisageable. Dans ce cas une autre source d'apport financier est à prévoir comme la : publicité, subventions, autre partenaires pour combler le trou de 17.432,14€